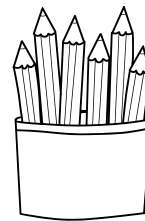




AUTORISATION PARENTALE POUR LA PARTICIPATION D'UN MINEUR AU CONCOURS de Coloriage MangaRun 2026-2027



Je soussigné(e), [Nom du parent ou tuteur légal] :

.....
résidant à [Adresse du parent ou tuteur légal] :

.....
agissant en qualité de représentant légal de : [Nom – Prénom de l'enfant participant]

.....
né(e) le [Date de naissance de l'enfant participant]

autorise mon enfant à participer au concours de coloriage MangaRun, organisé par Aurore DUBARD, qui se déroulera du 15 septembre 2026 au 05 avril 2027.

- Je comprends que le coloriage soumis par mon enfant dans le cadre de ce concours pourra être rendu public en ligne, sur le site web ou les plateformes associées à MangaRun, ainsi que sur les réseaux sociaux et les supports promotionnels de MangaRun. De plus, le coloriage de mon enfant pourra faire l'objet d'une exposition dans le cadre de la valorisation des productions.

- Je consens également à ce que le coloriage de mon enfant puisse être utilisé à des fins de promotion du concours et de publication des résultats.

- L'organisatrice exercera les droits de diffusion acquis par le présent document et attachés à la production du mineur. L'organisatrice s'interdit expressément de céder les droits à un tiers. Elle s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue dans la présente autorisation, de la production du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée, ainsi qu'à toute autre exploitation qui lui serait préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, la diffusion de la production du mineur ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

- Je comprends et accepte que mon enfant demeure l'auteur de sa mise en couleur, réalisée à partir de l'illustration officielle, et que sa participation au concours de coloriage MangaRun n'entraîne aucune cession de ces droits à l'organisatrice ou à toute autre partie, sauf en ce qui concerne les droits limités spécifiés ci-dessus pour les besoins de la promotion et de l'annonce des résultats.

- L'organisatrice est autorisée à exercer un ensemble de droits sur la création de l'élève, notamment le droit de reproduire, de représenter et numériser la mise en couleur réalisée.

De plus, je donne également à l'organisatrice le droit de divulguer le nom, le prénom, la classe et l'établissement de mon enfant avec ses productions, afin de permettre leur identification.

- Les résultats du concours seront annoncés en mai 2027 via le site internet

<https://www.mangarun.re/>

En signant cette autorisation, j'accepte les conditions et les règles du concours, ainsi que les décisions de l'organisatrice.

Date : leà (lieu)

Signature de l'élève :

Signature du parent/tuteur légal :